



***Kit pédagogique pour reproduire la
FORMaCTION***

**« L'accaparement des terres :
quels moyens pour le combattre ? »**

**présentée le 20 octobre 2012
à Saint-Denis**

Contact

Cécile Leuba / Terre des Hommes France

Chargée de plaidoyer et coordinatrice de la plateforme DESC

droits@terredeshommes.fr / 01 48 09 09 47

www.terredeshommes.fr

Ce kit a été rédigé par Cécile Leuba et Sarah Hayes et corrigé par Jacqueline Dartois.

Objectif de ce guide pédagogique

Ce guide pédagogique a pour objectif de vous permettre de reproduire tout ou partie de la FORMaCTION sur l'accapement des terres organisée par Terre des Hommes France le samedi 20 octobre 2012, à Saint Denis. Si vous souhaitez vous en inspirer, merci de prendre contact avec le siège de Terre des Hommes France (contact page précédente). Vous trouverez dans ce kit, le compte-rendu de la journée et des conseils pour vous aider à la réaliser, signalés par le logo ci-dessous :



Sommaire

Introduction	Page 4
Programme de la journée	Page 5
Qu'est-ce-que l'accapement des terres ?	Page 6
L'approche droits de l'Homme : un outil à disposition des populations locales	Page 9
Présentation du cas soutenu par notre partenaire aux Philippines	Page 14
La question des enjeux fonciers : les travaux du Conseil supérieur du notariat	Page 19
Comment se nourrir à 9 milliards sur une planète aux ressources déclinantes ?	Page 21
Annexes	Page 24

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous inspirer de cette FORMaCTION pour créer un évènement du même type (contact page 2) !

Terre des Hommes France peut vous appuyer dans l'organisation de la journée et dans certains cas intervenir sur les sujets présentés par l'association :

- l'approche droits de l'Homme, un outil à disposition des populations locales ;
- présentation du cas soutenu par notre partenaire aux Philippines.

Introduction

Thématique de la journée

La journée a porté sur l'accaparement des terres. Plusieurs des organisations partenaires de Terre des Hommes France, notamment aux Philippines, en Inde et au Mali sont confrontées à l'achat à grande échelle de terres agricoles par des acteurs privés ou publics, principalement étrangers. Cette pratique a pris son essor en 2006 face à l'augmentation des prix des denrées alimentaires, au développement des biocarburants, à la raréfaction des réserves d'eau douce et à la perspective d'une augmentation de la population.

On assiste à une véritable course à la terre, dont l'ampleur ne décroît pas. Peu encadrés et massifs, les investissements sont assimilables à des accaparements de terres et s'accompagnent de nombreuses violations des droits économiques, sociaux et culturels : droit à la terre, à l'eau, à l'alimentation ou à la santé.

Au cours d'une journée de sensibilisation et de formation participative, ludique, gratuite et ouverte à tous, le public a pu découvrir ce phénomène et les moyens qui existent pour le combattre.

Intervenants :

- Valeria Lopez-Gareri, chargée de plaidoyer international au Secours Catholique ;
- Sarah Hayes, doctorante en droit international à l'Université de Strasbourg et stagiaire à Terre des Hommes France ;
- Claire De Grave, chargée de mission à Terre des Hommes France ;
- Pauline Malaplate, notaire, Conseil supérieur du notariat ;
- Bruno Parmentier, ingénieur des mines, économiste, conférencier.

Date : 20 octobre 2012

Nombre de participants : 50

Association organisatrice : Terre des Hommes France

Matériel nécessaire :

- ordinateur portable avec lecteur de DVD ;
- DVD de l'émission d'Arte « Le dessous des cartes » du 23 juin 2009, « Terres agricoles : une autre délocalisation ? » (cf. page 6) ;
- scotch et feuilles A3 ;
- liste d'émargement ;
- rallonge et multiprise ;
- enceintes, sono portative et deux micros ;
- stylos, feutres et paperboard ;
- post-it de couleur de grande taille.

Programme

9 h - 9 h 30 - Accueil des participants et présentation de la journée

Déroulement de la matinée : 9 h 30 - 12 h 30

- Diffusion de l'émission d'Arte « Le dessous des cartes », « Terres agricoles : une autre délocalisation ? »
- Qu'est-ce que l'accapement des terres ?
Valeria Lopez-Gareri, chargée de plaidoyer international au Secours Catholique
- L'approche droits de l'Homme : un outil pour la protection des populations locales
Sarah Hayes, doctorante en droit international à l'Université de Strasbourg et stagiaire à Terre des Hommes France
- Présentation du cas soutenu par notre partenaire aux Philippines
Claire De Grave, chargée de mission à Terre des Hommes France

Déroulement de l'après-midi : 14 h - 17 h 30

- La question des enjeux fonciers : les travaux du Conseil supérieur du notariat
Pauline Malaplate, notaire, Conseil supérieur du notariat
- Intervention de l'adjoint au maire de Saint-Denis, Monsieur Francis Langlade
- Comment se nourrir à 9 milliards sur une planète aux ressources déclinantes ?
Bruno Parmentier, ingénieur des mines, économiste et conférencier

Déroulement

Accueil

Les responsables de la FORMaCTION ont accueilli les participants et leur ont remis un dossier composé des documents suivants :

- le programme ;
- les PowerPoint utilisés au cours de la journée ;
- le dépliant de présentation de Terre des Hommes France ;
- une bibliographie indicative ;
- un questionnaire d'évaluation de la journée.

Présentation

Après avoir présenté Terre des Hommes France, Florent Varin, secrétaire général de l'association, a introduit la thématique de la journée, exposé ses objectifs et accueilli les participants. Les détails logistiques (déjeuner, pauses et contenu du livret du participant) ont également été précisés.



Il est important de prendre le temps d'accueillir les personnes présentes, de leur distribuer le livret du participant pour créer une ambiance agréable et détendue.

Qu'est-ce-que l'accapement des terres ?

En guise d'introduction et pour permettre aux participants de s'appropriier le sujet, une brève vidéo a été diffusée : l'émission d'Arte « **Le dessous des cartes** » du 23 juin 2009, intitulée « **Terres agricoles : une autre délocalisation ?** ».

Le documentaire aborde la diversité des acteurs impliqués dans l'accapement des terres, les facteurs à l'origine de cette pratique et les risques liés à son développement. Sur la base de cartes géographiques, le spectateur peut appréhender l'ampleur du phénomène et ses enjeux.



Attention ! Il faut obligatoirement obtenir l'autorisation de diffusion auprès de la société de production de l'émission pour projeter le documentaire. Les délégations départementales de Terre des Hommes France qui souhaiteraient diffuser ce DVD sont invitées à prendre contact auprès des salariées du siège (com@terredeshommes.fr et droits@terredeshommes.fr).

Valeria Lopez-Gareri, chargée de plaidoyer international au Secours Catholique



Pour cette partie introductive, vous pouvez solliciter les groupes locaux des associations travaillant sur la question et susceptibles de vous appuyer comme Terre des Hommes France, Peuples Solidaires, le CCFD-Terre Solidaire ou Oxfam.

1/ Définition

Selon le Secours Catholique, l'accaparement des terres se définit comme l'acquisition (location, concession ou achat) par des acteurs privés ou publics, de vastes zones cultivables à l'étranger et à long terme (souvent entre 30 et 99 ans) pour la production de denrées alimentaires ou d'agrocarburants destinés à l'exportation.

Pour les « accapareurs », l'objectif principal est la production agricole alimentaire ou d'agrocarburants. Les récoltes peuvent être intégralement ou partiellement exportées. Les investisseurs étrangers sont des acteurs publics (fonds souverains, entreprises publiques) et privés (multinationales, fonds de pensions, banques).

Les États hôtes des investisseurs sont majoritairement des pays en développement qui acceptent ces contrats dans l'attente de contreparties (silos, routes, structures agricoles, emplois...). Les gouvernements des pays hôtes jouent le rôle de facilitateurs via les agences nationales et les ministères de l'Agriculture.

Les terres sont rarement vacantes. Elles sont le plus souvent occupées par les populations locales, qui ne possèdent pas de titres de propriété mais les exploitent pour subvenir à leurs besoins.

2/ L'étendue du phénomène

Les principaux pays investisseurs sont la Chine, les États-Unis, le Japon, les États du Golfe, l'Inde, la Lybie et l'Égypte. Les États ciblés se situent principalement en Afrique de l'Est, en Asie et en Amérique latine, et disposent de grandes superficies de terres cultivables, d'un accès à l'eau et d'un climat favorable.

La ruée sur les terres est difficile à quantifier en raison du manque de transparence vis-à-vis de la négociation des contrats et de l'opacité des montages juridiques, financiers et politiques. L'estimation la plus élevée¹ considère qu'entre 2000 et 2011, au moins 203 millions d'hectares ont fait l'objet de négociations (achevées ou en cours), représentant l'équivalent de quatre fois le territoire de la France métropolitaine.

3/ La multiplicité des causes

▪ Accroissement de la demande en agrocarburants

L'Union européenne a participé à l'expansion de l'investissement dans la production d'agrocarburants.

¹ Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et IIED (International Institute for Environment and Development), 2012

- **Facteurs environnementaux**

Le réchauffement climatique entraîne des baisses de productivité agricole dans de nombreuses régions. Ainsi, celles moins touchées par ce phénomène sont plus attractives.

- **Croissance démographique, crises alimentaires et changement des modes de consommation**

La population mondiale ne cesse de s'accroître et devrait atteindre 9,8 milliards d'individus d'ici 2050, intensifiant ainsi la pression démographique sur l'alimentation et sur les terres cultivables. Dans les pays émergents, on assiste à l'apparition de nouvelles habitudes alimentaires au sein des classes moyennes, contribuant à l'augmentation de la demande en fourrage pour la production de viande. Enfin, la crise alimentaire des années 2007-2008 a favorisé la demande de sécurisation de l'approvisionnement alimentaire de la part des pays dépendants exclusivement de l'importation.

- **Spéculation financière**

La crise financière de 2008 a exacerbé la demande en investissements plus sûrs tels que les terres agricoles qui offrent un fort potentiel de rendement.

- **Crédits carbone**

La demande en terres risque de s'aggraver avec la mise en place de projets de plantation et préservation d'arbres pour la séquestration de carbone et la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+, programme impulsé par les Nations Unies). En profitant de ce cadre, certaines entreprises développent des projets de séquestration de carbone à partir de l'agroforesterie afin de vendre les crédits sur le marché volontaire. En achetant les crédits-carbone, les entreprises des pays industrialisés peuvent s'acheter une bonne image et continuer à polluer la planète avec leurs activités.

4/ Exemples

Le groupe Louis-Dreyfus a acquis 400 000 hectares de terres au Brésil pour produire de la canne à sucre et du soja.

Le groupe Bolloré (via l'entreprise Socfin et ses autres filiales) est présent dans 92 pays dont 43 en Afrique. D'après son site Internet, il aurait acquis 150 000 hectares de terres en Afrique et en Asie pour la production de palmiers à huile, d'hévéas et de caoutchouc.

Le cas de la Colombie

L'acquisition de terres agricoles pour la plantation de palmiers s'effectue majoritairement par le biais d'attaques des paramilitaires contre les paysans résidant sur les terres convoitées. Les éventuelles protestations se résolvent en assassinats, déplacements forcés et pillages.

5/ Conséquences

L'accaparement des terres pose la question de la survie des populations rurales pour lesquelles il constitue un grand danger. En effet, il entraîne la disparition de la petite paysannerie et de l'agriculture familiale en promouvant un modèle agricole industriel. Or, 75 % des personnes souffrant de la faim et de la pauvreté dans le monde sont des agriculteurs.

Le développement de la monoculture contribue à la perte irréversible de la biodiversité. Une compétition accrue pour l'accès à l'eau est également en train de naître. Enfin, l'accapement des terres entraîne la persistance, voire l'aggravation de l'insécurité alimentaire pour les populations les plus vulnérables.

6/ Des outils volontaires de régulation

En juin 2012, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a adopté les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers appliqués à la terre, aux pêcheries et à la forêt².

La Banque mondiale, en partenariat avec la CNUCED, le FIDA et la FAO, a également appuyé le respect de principes pour des investissements responsables³.

Ces codes ne sont pas obligatoires, ils sont simplement volontaires.

7/ Les actions possibles

- Mener des actions de plaidoyer pour promouvoir des règles contraignantes basées sur le respect des droits de l'Homme.
- Renforcer les systèmes fonciers existants et les droits coutumiers des communautés rurales.
- Protéger les familles et communautés rurales contre les expulsions.

L'approche droits de l'Homme : un outil à disposition des populations locales

Sarah Hayes, doctorante en droit international à l'Université de Strasbourg et stagiaire à Terre des Hommes France



Pour cette partie, vous pouvez solliciter les écoles doctorales de droit de votre région, via le secrétaire de l'école qui pourra diffuser votre appel à contribution. La liste des écoles doctorales françaises de droit est disponible en ligne :

<http://www.campusfrance.org/fr/espace-documentaires/offre-de-formations-domaines-d%E2%80%99etudes-et-de-recherche/fiches-ecoles-doctorales/sci-0>

L'approche du développement basée sur les droits de l'Homme

L'approche par les droits consiste à décrire les situations non pas en termes de besoins humains mais en termes d'obligations et de droits. L'idée est de sortir de la vision charitable du développement. Manger, boire, se loger sont des droits. Cette approche accorde au titulaire du droit l'autonomie et le pouvoir d'exiger son application. Cela permet également de replacer la personne humaine au cœur des politiques de développement.

² Accessibles en ligne : http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1112/VG/VG_Final_FR_May_2012.pdf

³ La traduction française est disponible en ligne :

http://www.fao.org/fileadmin/templates/est/INTERNATIONAL-TRADE/FDIs/Principes_RAI_FR.pdf

Les droits de l'Homme : qu'est-ce que c'est ?

Le titulaire des droits de l'Homme est la personne humaine.

En droit international, les États sont les acteurs principaux car ce sont eux qui signent et ratifient les traités. Ils sont assujettis à une triple obligation :

- *de respect*

Cette obligation négative, impliquant une abstention de la part de l'État, fait référence au fait que l'État ne doit pas porter atteinte aux droits humains. Par exemple, un État ne peut pas interdire aux filles d'aller à l'école.

- *de protection*

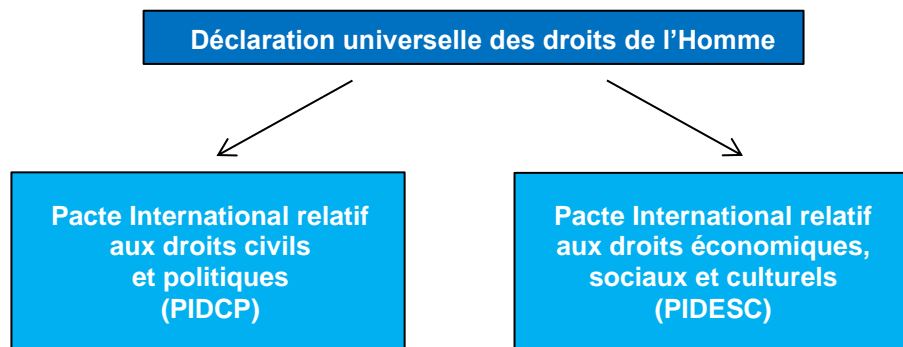
Cette obligation positive, impliquant une action de la part de l'État, s'entend comme celle d'empêcher un tiers de porter atteinte aux droits. Par exemple, l'État doit empêcher une entreprise polluante de déverser ses déchets dans la nature.

- *de mise en œuvre*

Enfin, cette seconde obligation positive contraint l'État à prendre les mesures adéquates pour que les droits de l'Homme soient effectifs. Par exemple, pour assurer l'effectivité du droit à la santé, l'État peut créer des centres de santé, former des médecins, mener des campagnes de prévention contre le sida etc.

La source textuelle

Composée de trois traités, la Charte internationale des droits de l'Homme constitue le socle juridique fondamental de protection des droits humains au niveau onusien. Deux Pactes ont été ajoutés à la Déclaration universelle des droits de l'Homme : l'un sur les droits civils et politiques, l'autre sur les droits économiques, sociaux et culturels.



- **La Déclaration universelle des droits de l'Homme**

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948. Elle représente un engagement moral, un idéal commun à atteindre. Elle n'a qu'une valeur déclaratoire mais a inspiré tous les textes contraignants en matière de droits de l'Homme.

- **Les pactes de 1966**

Ils ont été adoptés en 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies. Issus de la DUDH, ces traités internationaux confèrent une valeur juridique, c'est-à-dire contraignante, aux droits énoncés dans la Déclaration.

Trois générations de droits de l'Homme

La première génération, apparue dès le XVIII^e siècle, correspond aux droits civils et politiques. C'est le cas par exemple de la liberté d'expression, du droit de vote ou du droit à la vie.

La deuxième génération, apparue après la deuxième guerre mondiale, correspond aux droits économiques, sociaux et culturels. C'est le cas par exemple du droit à l'éducation, du droit à l'alimentation ou du droit au logement.

La troisième génération de droits de l'Homme est singulière. Elle correspond au droit à la paix, au droit au développement et au droit à l'environnement.

La particularité des droits de l'Homme

Ici, les participants ont été invités à se positionner par rapport aux phrases suivantes et à argumenter leurs choix. Les phrases ont été projetées tour à tour sur un PowerPoint. S'en sont suivis de courts débats.



Conseil d'animation : choisir des phrases volontairement ambiguës, dans lesquelles il y a du vrai et du faux. Les participants sont invités à se positionner via des panneaux « D'accord » et « Pas d'accord » (ils ne peuvent pas être indécis) et à présenter un argument qui étaye leur choix. Ensuite, l'intervenante prend la parole pour synthétiser et apporter très brièvement quelques explications.

Violés partout dans le monde il est sans doute ambitieux, voire prétentieux, de dire que les droits de l'Homme sont universels ! D'accord ou pas d'accord ?

Les droits de l'Homme sont universels c'est-à-dire qu'ils sont inhérents à toute personne humaine, du seul fait qu'elle existe. Cependant, les droits de l'Homme ne sont pas universellement respectés.



Il est plus important de manger que de voter ! D'accord ou pas d'accord ?

Il n'existe pas de hiérarchie entre les droits de l'Homme, ils sont interdépendants. La violation d'un droit a des conséquences sur d'autres droits. De plus, certains droits humains sont indispensables pour assurer la pleine effectivité de l'ensemble de ces droits. Par exemple, le droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial permet de condamner les violations des droits de l'Homme.

Quels droits de l'Homme à défendre dans les cas d'accapement des terres ?

Dans le cas des accapements de terres, les obligations en termes de droits de l'Homme doivent être respectées dans trois phases :

- l'identification des terres disponibles ;
- la négociation du contrat ;
- la mise en œuvre de l'accord.



Après avoir défini les droits de l'Homme en cause, l'intervenante a proposé différentes obligations incombant aux États en lien avec des droits de l'Homme. Le public devait identifier quel type d'obligation correspondait à la proposition : respecter, protéger ou mettre en œuvre.

▪ **Le droit à l'alimentation**

Définition - « *Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer*⁴. »

▪ **Droit à l'autodétermination**

Définition - Selon l'article 1^{er} commun aux deux Pactes de 1966 :

« 1. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. 2. Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance. »

Exemple d'obligation de respecter - L'État ne peut pas priver ses citoyens de ses propres moyens de subsistance. Ceux-ci incluent la terre comme moyen de production de denrées alimentaires.

Exemple d'obligation de protéger - L'État doit réguler l'action des tiers qui s'accapareraient les ressources du pays sans contribuer au bien-être de la population.

▪ **Droit à l'eau**

Définition - Le droit à l'eau correspond à « *un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun*⁵ ».

⁴ Nations unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale n° 12 : le droit à l'alimentation, 1999, §6, disponible en ligne :

http://www.franceonu.org/IMG/pdf_Synthese_des_Observations_generales_CDH_-_OS_22.pdf

⁵ Nations unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale n° 15 : le droit à l'eau, 2002, §2, disponible en ligne :

http://www.franceonu.org/IMG/pdf_Synthese_des_Observations_generales_CDH_-_OS_22.pdf

⁵ Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à un logement convenable, Rapport E/CN.4/2001/51, § 8, 25 janvier 2001, disponible en ligne :

[http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/e03ce21c7f34e0dfc12569f40034f0be/\\$FILE/G0110588.pdf](http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/e03ce21c7f34e0dfc12569f40034f0be/$FILE/G0110588.pdf)

Exemple d'obligation de mettre en œuvre - L'État doit veiller à ce que l'eau soit accessible à chacun à un coût abordable.

▪ **Droit au logement**

Définition - « *Le droit fondamental de la personne humaine à un logement convenable est le droit de tout homme, femme, jeune et enfant d'obtenir et de conserver un logement sûr dans une communauté où il puisse vivre en paix et dans la dignité⁶.* »

Exemple d'obligation de protéger - L'État doit empêcher que des tiers expulsent de force des personnes de leurs logements sans avertissement préalable.

▪ **Droit à un environnement sain**

Définition - « *L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures⁷.* »

Exemple d'obligation de mettre en œuvre - L'État doit mettre en place des mesures concrètes de protection de l'environnement telles que des mesures destinées à lutter contre la pollution maritime.

▪ **Droit à la propriété**

Définition - « *Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété⁸.* »

Exemple d'obligation de respecter - L'État doit reconnaître le droit à la propriété collective sur les terres des peuples autochtones.

Il faut également mentionner **les droits civils et politiques** dont le respect est indispensable pour permettre la réalisation effective des droits évoqués précédemment.

Exemples :

- la liberté d'expression pour dénoncer les abus ;
- la protection du domicile : « *Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes⁹.* »

⁷ Déclaration finale de la Conférence des Nations unies sur l'environnement, Stockholm du 5 au 16 juin 1972, Principe 1, disponible en ligne :

<http://www.unep.org/Documents/Multilingual/Default.asp?documentid=97&articleid=1503&l=fr>

⁸ Déclaration universelle des droits de l'Homme, 10 décembre 1948, article 17, disponible en ligne :

<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

⁹ Déclaration universelle des droits de l'Homme, 10 décembre 1948, article 12, disponible en ligne :

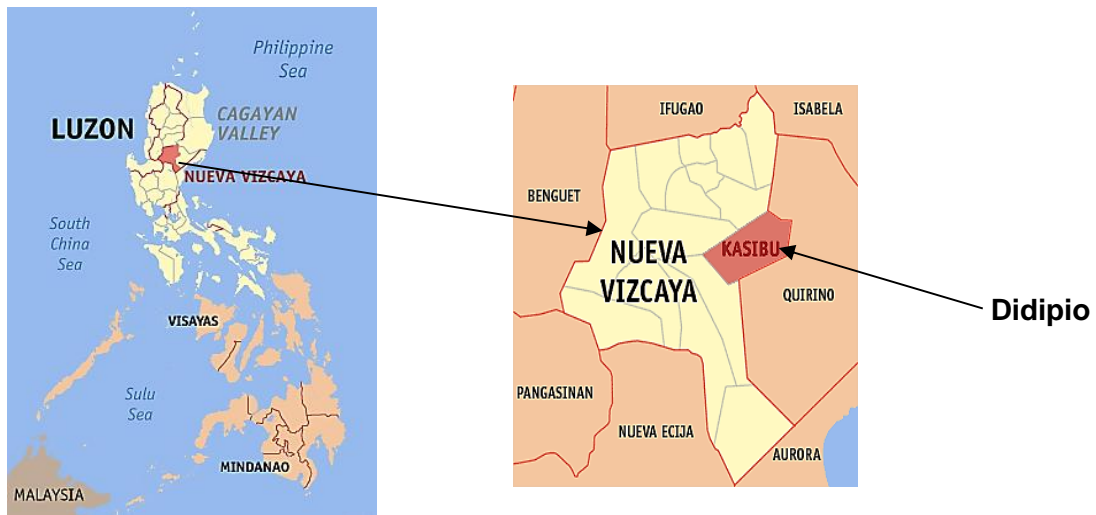
<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>

Présentation du cas soutenu par notre partenaire aux Philippines

Claire De Grave, chargée de mission à Terre des Hommes France

Les faits

Didipio se situe à proximité de Kasibu, dans la province Nueva Vizcaya, sur l'île la plus au nord des Philippines, Luzon. Du fait de sa situation sur la zone appelée « la ceinture de feu du Pacifique », le pays est riche en ressources métalliques et non-métalliques (or, cuivre, chrome).



La région de Kasibu se compose de forêts (90 %) et de terres agricoles (environ 10 %). Aujourd'hui, 95 % de la population est autochtone, issue de la communauté Ifugao. Les habitants de Didipio vivent essentiellement de l'agriculture.

Les Philippines n'ont pas ratifié la Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux, mais ont adopté en 1997 une loi sur les droits des communautés autochtones qui reconnaît le droit de ces peuples à leurs domaines ancestraux.

Pour les cas d'entreprises exploitant des ressources minières sur les territoires occupés par des populations autochtones, des procédures de consultation et d'indemnisation des populations concernées sont obligatoires.

Le projet minier en cause est conduit par l'entreprise *Australasian Philippines Mining Project*, dont 100 % du capital est détenu par l'entreprise australienne OceanaGold.

Le cœur du problème est la loi philippine de 1995, « the Mining Act », portant sur l'exploitation minière à grande échelle.

Les objectifs de cette loi sont :

- de promouvoir l'industrialisation et la modernisation de l'industrie minière ;
- de libéraliser le marché afin de promouvoir la croissance économique ;
- de favoriser les investissements étrangers en autorisant des capitaux 100% étrangers, ce qui est contraire à la Constitution.

La loi promeut donc, in fine, une exploitation minière agressive à grande échelle. Elle n'a pas été appliquée pendant dix ans, jusqu'à ce qu'en 2003 le gouvernement décide de soutenir plus activement une politique extractive.

Les transnationales s'installent aux Philippines car l'extraction est moins chère à tous points de vue : corruption, incitations fiscales, main-d'œuvre bon marché et peu de contraintes législatives en matière environnementale et sociale.

Les dates clés du projet de Didipio

- 1992 : premières tentatives d'exploration.
- 1994 : le ministère de l'Environnement accorde un permis d'exploration minière de 50 ans à OceanaGold pour une surface de 35 000 hectares, sur les terres de Didipio.
- 1999 : création par la population de l'organisation DESAMA (*Didipio Earth Savers multi-purpose Association*) afin de lutter contre le projet minier.
- 2005 : le ministère accorde un permis de construction à OceanaGold à fin d'exploitation.
- 2007 : les habitants reçoivent une injonction leur indiquant qu'ils ne sont plus reconnus comme les propriétaires légaux des terres confiées à l'entreprise OceanaGold.

La procédure de consultation des populations

La loi de 1997 indique que le consentement doit être « préalable, libre et éclairé ». Or, les habitants n'ont pas eu accès à l'étude d'impact environnemental et social produite par la compagnie malgré leurs demandes. Le consentement n'a pas pu être éclairé. Ils n'ont été consultés qu'après que le permis minier ait été accordé, le consentement n'est donc pas préalable. Les consultations intervenues ensuite ont été frauduleuses : utilisation des listes d'émargement aux réunions comme preuve d'accord pour le projet, soudoiement des leaders avec des bourses scolaires, de nouveaux habitants sont apparus et ont voté pour le projet, divulgation de fausses informations. Malgré le non-respect du consentement « préalable, libre et éclairé », le ministère de l'Environnement a néanmoins accordé le permis minier à l'entreprise OceanaGold.

L'expropriation

La stratégie de l'entreprise a été « détruisons d'abord, négocions ensuite » ! Les habitants n'avaient plus d'autres choix que de vendre leur terre.

En 2008, 187 habitations ont été détruites sans avis préalable d'expulsion à l'aide de la police locale. Deux personnes ont été gravement blessées par des armes à feu alors qu'ils essayaient de protester. Les policiers ont également utilisé des matraques et du gaz lacrymogène. La Commission nationale des droits de l'Homme qualifiera ces événements d'usage d'une force excessive.

L'entreprise a également construit des obstacles sur la route de manière illégale. Cette route était utilisée par les habitants pour vendre leur production au marché.

L'entreprise a ensuite cherché à intimider la population en créant une force de sécurité privée.

Après cet exposé du contexte, l'intervenante a invité les participants à réfléchir en petits groupes aux points suivants :

- quels ont été les droits de l'Homme violés ?
- quelles actions de mobilisation la société civile peut-elle mener ?



Pour cette partie, prévoir la possibilité d'une restitution à l'aide de grands post-it. Si le temps le permet, chaque participant est invité à venir coller son post-it au mur et expliquer son choix. L'intervenante se basera sur les post-it pour effectuer la restitution. Prendre des photos car ce sont de bonnes illustrations.

Quelles violations de droits de l'Homme ?

- Droits civils et politiques : droit à l'information, liberté d'expression, droit à la propriété, droit à la vie, droit à la sécurité.
- Droits économiques, sociaux et culturels : droit à l'alimentation, droit au logement, droit à l'autodétermination, droit à l'éducation, droit au travail.
- Droits de la troisième génération : droit à un environnement sain.

Quelles formes de mobilisation de la société civile ?

- Boycott de la société australienne
- Campagne de mobilisation contre les actions de l'État
- Manifestations de masse
- Recours devant les tribunaux nationaux
- Occupation des terrains par les propriétaires soutenus par des associations
- Appel aux médias nationaux et internationaux
- Formation des populations à leurs droits
- Marche des expropriés dans le pays pour dénoncer et informer sur leur situation
- Plaidoyer international et auprès des députés nationaux



L'intervenante a ensuite présenté les méthodes utilisées aux Philippines.

Action directe : mise en place de barricades

Afin de s'opposer à la poursuite des travaux d'exploitation de la mine, les habitants se sont relayés pour barricader les routes.

Sensibilisation des populations

Notre partenaire PhilRights a organisé de nombreuses discussions sur les droits de l'Homme et sur les potentiels effets des opérations minières et a sensibilisé les habitants au moment des élections pour qu'ils incluent la question soulevée dans leur choix électoral. Cela a eu un

impact puisqu'en 2002, les nouvelles autorités locales élues révoquent l'accord pris en 2001.

Solide alliance avec les officiels locaux

- pour obtenir des informations face à la rétention de la part de l'entreprise ou du ministère de l'environnement,
- pour obtenir des soutiens de la part des municipalités qui s'opposent de plus en plus au ministère de l'environnement en étant contre les projets miniers, ou de l'église catholique qui a une forte influence aux Philippines.

Création de défenseurs de droits de l'Homme et collecte de données sur les violations de droits dans les communautés affectées

Notre partenaire PhilRights a formé à la collecte de preuves des défenseurs de droits de l'Homme, qui sont des membres des communautés, pouvant intervenir dès qu'une violation de droits a lieu et leur a laissé des outils comme des appareils photo et des caméras.

En 2008, c'est grâce à aux preuves envoyées que la Commission nationale des droits de l'Homme a entrepris une enquête. L'idée est aussi de conserver des données sur de plusieurs années afin de montrer les impacts de l'extraction minière.

Alliance avec d'autres acteurs nationaux et internationaux pour que le débat ne soit plus seulement au niveau des communautés affectées :

- **réseau national** : Alianza Tigil Mina comporte 300 organisations membres s'opposant à l'exploitation minière à grande échelle,
- **action au niveau international** : élaboration d'un rapport alternatif sur les mines, participation à la conférence des Nations unies pour le développement durable, interpellation des rapporteurs spéciaux et des comités contre la discrimination sur les droits économiques, sociaux et culturels : des recommandations sont adressées au gouvernement philippin,
- **alliance avec des ONG australiennes** dont certains membres achètent des actions d'OceanGold et laissent leur temps de parole à l'assemblée générale de l'entreprise aux communautés autochtones pour dénoncer les agissements de l'entreprise, organisation de forums publics, expositions, etc.

Dénonciation et recours auprès de différentes institutions

Les recours intentés auprès de la Cour suprême sur la base de l'inconstitutionnalité de la loi de 1995 autorisant une entreprise à capitaux 100% étrangers et l'impossibilité de la population de participer au processus de consultation par manque d'information ont été rejetés, mais la Commission nationale des droits de l'Homme a procédé à une enquête sur les faits dénoncés par les habitants à l'aide des films réalisés. Dans son rapport, la Commission a souligné pour la première fois la violation conjointe de droits économiques sociaux et culturels et de droits civils et politiques : droits à la sécurité, au logement, à la propriété, à la

liberté de circulation et usage d'une force excessive et a appelé le gouvernement à envisager le retrait éventuel du permis minier. Cela a redonné espoir aux habitants et la société civile peut se servir de ce document pour son travail de plaidoyer.

Proposition d'une loi minière alternative

La société civile philippine a décidé de proposer une loi visant à mettre en place des mécanismes stricts de régulation, de suivi et de transparence des activités minières qui assureraient la protection écologique (forêts naturelles, mangrove, écosystèmes fragiles), le respect des droits de l'Homme (le premier critère doit être l'acceptation par la population locale) et le développement durable (utilisation des fonds pour les générations actuelles et futures pour l'industrialisation nationale et la modernisation de l'agriculture) dans le cas où un permis minier serait accordé.

L'argument économique prime ?

Dans la réalité, les mines ne rapportent pas vraiment au pays (car les taxes sont faibles) et entre 2005 et 2009, tous les objectifs en terme de revenus et d'emploi n'ont pas été atteints.

Sur les 35 dernières années, les mines représentaient 1,5% du produit intérieur brut contre 35% pour l'agriculture, les forêts et le tourisme. Ainsi, chaque contrat minier, en empiétant sur ces 3 secteurs, à un impact économique négatif en plus des conséquences environnementales et sociales néfastes pour les communautés (pollution de l'eau, diminution de la production agricole, division des communautés autochtones, etc.).

Apo Maddela, nous disait en avril 2011 : « *nous avons effectivement besoin de projets de développement. Mais c'est la responsabilité de notre gouvernement de construire des routes, des écoles des hôpitaux et d'autres infrastructures et non à la compagnie minière. A quoi servira un parc, si nos montagnes sont chauves ? A quoi servira une école si nos enfants sont empoisonnés par le cyanure ? Comment les hôpitaux nous guériront-ils si nos rivières sont polluées ?* »

Qu'en est-il aujourd'hui ?

En juillet 2012, un décret a décidé l'extension des zones ne devant pas faire l'objet d'activité minière et l'augmentation des taxes sur les mines. Mais en même temps, ce décret valide les permis existants, même s'ils violent les droits des populations. La revue prévue des activités minières n'est toujours pas lancée et entre temps les populations en pâtissent : nombreux sont les cas de familles qui sont tuées car un membre s'oppose à l'exploitation minière. Le 17 octobre 2012, une manifestation à Manille a regroupé plus de 1000 personnes autochtones, fermiers et populations urbaines pauvres en faveur de la loi minière alternative. Elle est désormais étudiée à l'assemblée nationale.

A DIDIPPIO, la lutte continue et se renforce : les habitants ont été rejoint par ceux d'une communauté voisine qui voient les effets de l'exploitation minière sur la rivière : l'eau commence à être polluée et à devenir rare. De nouveaux leaders émergent.

Même si l'exploitation minière a commencé, les habitants ont décidé de documenter les actions de l'entreprise car en prouvant des violations de droits, cela permettra de faire révoquer le permis. Ils vont aussi utiliser l'étude qui sera faite des activités minières par le gouvernement.

La question des enjeux fonciers : les travaux du Conseil supérieur du notariat

Pauline Malaplate, notaire, expert foncier international auprès du Conseil supérieur du notariat



Les notaires participant aux interventions liées à l'accapement des terres communiquent régulièrement sur leurs travaux. Vous pouvez contacter un notaire de votre région ainsi que le Conseil supérieur du notariat.

L'enjeu foncier lié à l'accapement des terres est énorme en termes de surface. La problématique principale de ces investissements est qu'ils s'opèrent dans un contexte d'absence de sécurité foncière. Les pays cibles ne sont pas en mesure d'assurer une délivrance sécurisée de titre de propriété pour protéger la propriété de leurs citoyens.

Le notariat s'intéresse à la question car la sécurisation foncière constitue son cœur de métier. Il ne s'agit pas ici d'exporter le système foncier français mais de partager le savoir-faire et l'expérience acquise.

Il est nécessaire de mettre en place une réforme foncière adaptée au particularisme des pays en développement, notamment pour pallier au fait que 60 % des litiges portés devant les tribunaux civils en Afrique sont relatifs à des questions foncières.

Un système vertueux doit fonctionner sur la base de trois piliers :

- une délimitation précise des sols ;
- un acte offrant une grande sécurité juridique ;
- un registre public.

Il est ainsi possible de déterminer les propriétaires des terres (individu, village, communauté...). La possession d'un titre permet d'encourager l'investissement afin d'améliorer la productivité, sans craindre d'être dépossédé du bien, et d'utiliser la terre en garantie pour obtenir les moyens de financer ces investissements nécessaires. Enfin, avec ce système, l'État est en mesure d'instaurer un régime fiscal efficace.

La mise en place de ce système fait appel à une multitude d'acteurs qui doivent se coordonner :

- les techniciens du sol (géomètres, géographes...) ;
- les juristes ;
- les anthropologues et sociologues, pour comprendre la culture de la population concernée ;
- les ingénieurs pour, par exemple, informatiser le registre public.

Le notariat français a d'ores et déjà collaboré avec le Togo, Haïti, la Chine et le Monténégro pour des missions d'audit sur le régime foncier et pour former des notaires.

Le titrement

Pour qu'un droit soit sécurisé, il convient de délivrer un titre, afin de pouvoir l'opposer aux tiers. Le titrement correspond à la matérialisation par une autorité publique d'un droit. Il ne faut pas confondre titrement et titre foncier. Un titre n'est pas nécessairement un titre foncier, cela peut être par exemple une carte grise, un bail ou une facture.

Il convient de faire la distinction entre le secteur rural et le secteur urbain, car il faut favoriser l'accès à la terre en milieu rural et l'accès au logement en milieu urbain. Cependant pour l'ensemble, il importe que le titrement soit rapide, peu coûteux et sécurisé.

Exemple de Madagascar

Le notariat français a participé à la mise en place d'un guichet unique décentralisé au niveau communal, accessible à tous. Il a également mis en place un nouveau titre, le titre sécurisé et simplifié, adapté à la micropropriété.

La domanialité (le fait que l'on présume que les terres appartiennent à l'État) a été supprimée. Un plan d'occupation foncière a été établi grâce à des photos aériennes permettant de délimiter le sol.

Le nouveau système mis en place est un succès car il a permis au gouvernement malgache de répondre à un triple pari : simplicité, rapidité, sécurité. La décentralisation permet une procédure plus simple, accessible et moins coûteuse. De plus, la proximité a l'avantage de diminuer le risque de corruption.

L'accès à la terre et au logement est une priorité pour les décennies à venir.

Questions des participants

Combien de temps les missions d'audit et d'appui à la réforme demandent-elles ?

À Madagascar, cela a pris un peu plus de six ans sur la base d'une équipe très motivée et d'un gouvernement proactif.

Avez-vous été amené à travailler en Amérique latine ?

Oui, en Colombie. Le notariat travaille à la demande des États. En Colombie, il y a un gros problème de corruption et de blanchiment d'argent issus du narcotrafic.

Rencontrez-vous des résistances de la part des populations ?

Oui. Les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) auprès de l'Union européenne, sont réticents aux initiatives que nous proposons. Ils craignent que leur soit imposé un système, sans adaptation à leurs spécificités culturelles.

Combien facturez-vous vos audits ?

Nous ne les facturons pas, ils sont financés par la profession des notaires via les cotisations professionnelles annuelles.

Comment se nourrir à 9 milliards sur une planète aux ressources déclinantes ?

Bruno Parmentier, ingénieur des mines, économiste et conférencier



Pour cette partie d'ouverture sur les défis agricoles, il est possible de solliciter des professeurs en lycées agricoles, les Chambres d'agriculture départementale, ou des associations de paysans agissant dans votre région. Dans cette partie, il est intéressant d'envisager les solutions telles que l'agriculture écologique intensive.

Géographie de la faim dans le monde

On compte 870 millions de personnes qui souffrent de la faim dans le monde.

L'Inde est le pays où il y a le plus d'affamés : 250 millions de personnes, près du quart de la population. Le deuxième pays dans cette liste sinistre est la Chine avec 100 millions de personnes, toutefois cela ne représente « que » 9 % de la population du pays.

En termes de proportion, l'Afrique est le continent le plus touché : 40 à 60 % de la population a faim. Théoriquement, la République démocratique du Congo par exemple pourrait nourrir 500 millions de personnes, or 75 % de la population y est actuellement mal nourrie du fait notamment des guerres et de l'instabilité politique.

On assiste actuellement à un phénomène nouveau. Quel que soit le nombre d'habitants sur la planète, entre 1900 et 2000, il y avait toujours environ 800 millions de sous-alimentés. En l'an 2000, les États membres des Nations unies se sont accordés pour réduire cette proportion à 400 millions de personnes d'ici à 2015. Or en 2007, on est passé à 920 millions de personnes ayant faim, à 980 millions en 2008 et à plus d'un milliard en 2009.

Il faudrait augmenter de 70 % la production agricole pour nourrir tous les individus en 2050 et la tripler en Afrique.

Le problème démographique

La population mondiale augmente très rapidement. Il y a en moyenne 360 000 naissances chaque jour pour seulement 160 000 décès. La population mondiale augmente donc d'environ 200 000 personnes par jour soit 75 millions par an.

Jusqu'au XIX^e siècle, la population mondiale n'avait pas beaucoup augmenté. Cependant, grâce aux progrès de la médecine et de l'agriculture, et à la diminution des guerres, la population a commencé à s'accroître et ne se stabilisera pas avant 2050. En 1850, il y avait un milliard d'habitants sur la planète, en 2050, il y en aura entre 9 et 10 milliards.

Le problème de la volatilité des prix des denrées alimentaires

La production de céréales est très localisée dans le monde. La majorité est consommée sur place, seulement 15 % de la production sont mis en vente sur le marché mondial. Pourtant, c'est le marché mondial qui fixe globalement les prix de toutes les céréales. Lors d'une sécheresse dans un pays exportateur, les prix explosent.

Le système européen de la Politique agricole commune (PAC) a également perverti le système. Les paysans sont contraints de vendre à perte en échange d'une compensation via les

fonds de l'Union européenne. Les agriculteurs appellent au changement pour pouvoir vivre décemment de leur travail sans avoir besoin de subventions.

Le problème des habitudes alimentaires

La moitié du blé récolté dans le monde sert à nourrir le bétail. La tendance n'est pas en passe de s'inverser si l'on tient compte des changements d'habitudes alimentaires dans les pays émergents, de plus en plus gros consommateurs de viande.

Un végétarien consomme 200 kg de céréales par an, un carnivore 800 kg.

En moyenne, dans sa vie, un Français mange 20 000 œufs, 32 000 litres de lait, 7 bœufs, 33 cochons, 9 chèvres et moutons, 1 300 volailles, 60 lapins, soit 85 kg de viande par an, plus 90 kg de lait, deux fois plus qu'au milieu du XX^e siècle.

Un Américain consomme 125 kg de viande par an en moyenne ! Un Chinois 60 kg (14 kg en 1980), mais très peu de lait.

L'inquiétude grandit face au développement des agrocarburants de première génération. L'utilisation de grains alimentaires pour les transformer en carburant est insensée face au milliard de personnes qui souffrent de la faim dans le monde.

La consommation mondiale de viande augmente, ainsi que la consommation des céréales pour les agrocarburants. L'agriculture mondiale n'arrive plus à fournir suffisamment. Une action rapide est nécessaire.

Le gâchis

Le tiers de la nourriture produite dans le monde est gâchée, ce qui représente 1,3 milliard de tonnes par an d'après la FAO.

Au Sud, ce gâchis est principalement dû à des problèmes de stockage. Les récoltes sont détruites par les rats, les maladies et les intempéries. Il faut construire des silos et des routes pour faciliter le transport des denrées alimentaires dans les régions concernées.

Au Nord, on gâche davantage à la consommation. On estime que l'on gâche environ 280 kg de nourriture par Français et par an : un tiers à la production (produits jetés car non conformes aux normes ou abimés lors du transport), un tiers à la transformation et la commercialisation (erreurs sur les chaînes de fabrication agroalimentaires, produits approchant des dates limites de consommation, etc.) et un tiers à la consommation (restes de la restauration, poubelles des particuliers). Un autre modèle, moins centré sur cet immense gâchis, reste à inventer.

Depuis le début du XXI^e siècle, les années déficitaires en céréales ont été plus nombreuses que les années excédentaires ; on a largement déstocké et on se trouve dorénavant avec des stocks mondiaux de céréales très insuffisants et donc fortement dépendants des aléas climatiques dans les rares zones de forte production céréalière. Les mauvaises récoltes de 2007 et de 2010 ont donc provoqué des flambées des prix des céréales et des émeutes de la faim, puis le printemps arabe.

Il est donc essentiel dans cette perspective de reconstituer les stocks mondiaux et d'en pré-positionner dans des zones critiques pour l'alimentation, en particulier en Asie et en Afrique.

Les solutions d'avenir

Il est indispensable de réinventer l'agriculture. Les techniques agricoles enseignées depuis un siècle doivent évoluer, car elles se révèlent désormais insuffisamment efficaces pour nourrir tous les habitants de la planète, puisqu'elles conduisent à utiliser énormément de ressources naturelles dont beaucoup sont non renouvelables, alors même qu'elles se raréfient maintenant de façon drastique.

Il faut dorénavant produire plus (et mieux) pour nourrir tous les habitants de la planète, mais avec moins de terres, moins d'eau, moins de chimie et moins d'énergie, tout en faisant face au réchauffement de la planète et à la baisse de la biodiversité.

Des solutions existent permettant de conserver la qualité des sols en évitant d'utiliser la chimie et ayant une haute productivité. Il faut par exemple arrêter le labour, car les pluies lessivent les sols labourés et altèrent l'humus, essentiel à la fertilité du sol, et couvrir le sol en permanence pour laisser se développer les éléments naturels de fertilité (vers de terre, bactéries, champignons, etc.) et éviter de tasser les sols.

L'agroforesterie est prometteuse : les arbres vont chercher les éléments nutritifs beaucoup plus profondément que les cultures, servent de refuge aux animaux auxiliaires de culture et protègent les cultures des rayons trop forts du soleil.

Par exemple, dans des rizières se développe un système très intéressant. L'on y insère des canards qui se nourrissent des mauvaises herbes et les rejettent sous forme de matière assimilée à de l'engrais naturel ou qui sert de nourriture à des carpes.

Conclusion

Il est nécessaire :

- d'arrêter de gâcher les produits alimentaires
- de modifier nos habitudes alimentaires, pour consommer moins de viande et de lait, moins de sucre et de sel, moins de matières grasses et davantage de fruits, légumes, céréales et légumineuses :
- d'inventer une agriculture écologiquement intensive qui produise plus et mieux avec moins ;
- de promouvoir une agriculture vivrière partout sur la planète ; on ne peut pas organiser la nourriture du monde en transportant en permanence des millions de tonnes de produits pondéreux, volumineux et périssables sur des milliers de kilomètres ;
- de protéger les frontières et de soutenir les agriculteurs pour qu'ils investissent et gagnent en productivité, dans le respect des cultures locales.

Pour plus d'informations, consulter le site <http://nourrir-manger.fr>

Clôture et évaluation



*Il est capital d'inviter les participants à remplir un questionnaire d'évaluation de la journée afin d'améliorer les prochaines FORMaCTIONS !
Cf. annexe n° 4.*

Annexes

Annexe 1 – Questionnaire d'évaluation

FACULTATIF :

NOM, Prénom :

Organisation :

Adresse email :

Souhaitez-vous en savoir plus et recevoir les actualités de Terre des Hommes France : OUI / NON

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant contenues dans notre base de données et ce, sur simple lettre adressée au siège de l'association.

Pourquoi avez-vous choisi de participer à cette FORMaCTION ?

- Celle-ci s'inscrit dans le cadre de ma formation.
- La thématique est en lien avec mon activité professionnelle ou bénévole.
- Je souhaite m'informer sur la thématique proposée à titre personnel.
- Autres

Comment jugeriez-vous ?	Excellent(e)	Satisfaisant(e)	Insatisfaisant(e)	Observations
L'intérêt de la journée				
L'angle d'approche du sujet				
La clarté des interventions				
La qualité des supports utilisés				
L'interactivité avec le public				

Ce que vous avez préféré au cours de la journée
Ce que vous avez le moins aimé au cours de la journée
Quelles étaient vos attentes vis-à-vis de cette journée (découvrir un sujet nouveau, approfondir, échanger, débattre, voir des exemples concrets...) et ces attentes ont-elles été satisfaites ?
Observations générales

Comment avez-vous eu connaissance de la journée de FormAction ?

MERCI beaucoup d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire !

Annexe 2 - Bibliographie indicative

Qu'est-ce que l'accaparement des terres ?

Documents en français

- VIA CAMPESINA, Appel de Dakar contre l'accaparement des terres, 2011
<http://www.petitiononline.com/accapar/petition.html>
- COORDINATION SUD, Agricultures familiales et sociétés civiles face aux investissements dans les terres dans les pays du Sud, juillet 2010
<http://www.coordinationsud.org/document-ressource/agricultures-familiales-et-societes-civiles-face-aux-investissements-dans-les-terres-dans-les-pays-du-sud/>

Documents en anglais

- International Land Coalition, Commercial pressures on land in Africa : A regional overview of opportunities challenges and impacts, 2011
<http://www.landcoalition.org/publications/commercial-pressures-land-africa>
World Bank, FAO, IFAD, UNCTAD, Principles for Responsible Agricultural Investment that Respects Rights, Livelihoods and Resources, 25 janvier 2010
http://siteresources.worldbank.org/INTARD/214574-1111138388661/22453321/Principles_Extended.pdf

L'approche droits de l'Homme

Documents en français

- Nations unies, Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Que sont les droits de l'Homme ?
<http://www.ohchr.org/FR/issues/Pages/WhatareHumanRights.aspx>
- De SCHUTTER Olivier, Acquisitions et locations de terres à grande échelle : ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme, Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, 13^e session du Conseil des droits de l'Homme, 28 décembre 2009
<http://www.srfood.org/index.php/fr/component/content/article/661-set-of-minimum-principles-for-land-investments->

Documents en anglais

- KIRKEMANN BOESEN Jakob, Tomas Martin, Applying a rights-based approach : an inspirational guide for civil society, The Danish Institute for Human Rights, 2007
www.humanrights.dk/files/pdf/Publikationer/applying%20a%20rights%20based%20aapproach.pdf

- COTULA Lorenzo, How to make contracts for fairer and more sustainable natural resource investments, International Institute for Environment and Development, 2010
<http://pubs.iied.org/17507IIED.html>

Le cas de Didipio

Documents en français

- LARIN Bernardo D. (PhilRights), SQUELBUT Héloïse, Les droits des peuples autochtones contre les intérêts de l'industrie minière de grande échelle, Plateforme Agir pour les DESC
<http://www.agirpourlesdesc.org/francais/comment-faire-respecter-les-desc/agir-aupres-des-multinationales/article/les-droits-des-peuples-autochtones>
- De GRAVE Claire, LARIN Bernardo D., Vivre face à l'industrie minière, Actualités Terre des Hommes France, 15 décembre 2010
<http://www.terredeshommes.fr/actualites/detail-actualite.html?actu=17&consult=1>
- LARIN Bernardo D., Loi alternative sur l'extraction minière aux Philippines : une politique minière basée sur les droits, Plateforme Agir pour les DESC, 3 décembre 2009
<http://www.agirpourlesdesc.org/francais/comment-faire-respecter-les-desc/participer-a-la-creation-ou/article/loi-alternative-sur-l-extraction>

Documents en anglais

- PHILRIGHTS, Under the sharp lens : Human Rights Monitoring and Documentation in Mining-Affected Communities, Philippine Human Rights Information Center, 2010
http://philrights.org/?page_id=1835
- LARIN Bernardo D., SQUELBUT Héloïse, Indigenous Peoples' Rights versus Large-scale Mining Interest, Plateforme Agir pour les DESC
<http://www.agirpourlesdesc.org/english/how-to-enforce-esc-rights/acting-towards-international/article/indigenous-peoples-rights-versus-544>
- Oxfam Australia, Mining Ombudsman case report : Didipio gold and copper mine, septembre 2007
http://resources.oxfam.org.au/pages/view.php?ref=214&search=&offset=222&order_by=relevance&sort=&archive=0

Les enjeux fonciers

- MERLET Michel, Les fiches pédagogiques sur le foncier en Afrique de l'Ouest, aGter
http://www.agter.asso.fr/article650_fr.html

- HARISSOU Abdoulaye, La Terre, un droit humain - Micropropriété, paix sociale et développement, Éditions Dunod, juin 2011, 216 p.
- Informations sur les travaux de l'Union internationale des notaires
<http://uinl.net/presentacion.asp?idioma=fra&submenu=UINL>

Les défis agricoles

- PARMENTIER Bruno, Nourrir l'Humanité : les grands problèmes de l'agriculture mondiale du XXI^e siècle, Éditions la Découverte, janvier 2009, 294 p.
- PARMENTIER Bruno, Manger tous et bien, Éditions du Seuil, novembre 2011, 336 p.
- CIRAD, L'agriculture écologiquement intensive, une utopie ?, mars 2010
<http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2010/science/l-agriculture-ecologiquement-intensive-une-utopie>
- Divers entretiens consultables sur le site Internet de l'Association internationale pour une agriculture écologiquement intensive : <http://aei-asso.org/>
- ZIEGLER Jean, Destruction massive - Géopolitique de la faim, Éditions du Seuil, octobre 2011, 344 p.

Sites Internet

Farmland, ONG Grain : : <http://farmlandgrab.org/>

International Land Coalition : <http://www.landcoalition.org/fr>



www.terredeshommes.fr